

"Le Petit Beuzec Infos"



La municipalité par l'intermédiaire du "Petit Beuzec Infos" vous informe des réalisations sur notre commune.

Alors je vous souhaite une bonne lecture.

Gilles SERGENT

Quartier de Prat Al LENN

Le lotissement de Prat Al Lenn situé entre la route de Kerodoret et la rue Henri Matisse va permettre l'installation de nouveaux habitants notamment des jeunes, sur notre commune.

Le permis d'aménager a été accordé le 5 novembre 2021. Les appels d'offres pour les travaux vont être lancés en début d'année ainsi que pour l'extension du réseau d'assainissement collectif pour le raccordement des 18 lots proposés.

Les personnes intéressées par l'achat d'un lot sont invitées à venir en mairie consulter le plan de ce nouveau quartier.

CCAS

Cette année comme l'an passé, le CCAS a décidé de ne pas faire de repas des aînés à cause de la pandémie.

Alors nous offrons aux personnes de 76 ans et plus, un colis de Noël préparé par "L'épicerie de Nathalie". Les membres du CCAS aidés par les conseillers municipaux vont distribuer ces colis avant Noël.

Pour les plus jeunes, le CCAS va expédier à chaque enfant (entre 2 et 10 ans) un chèque Kdo'Pass qui pourra être utilisé dans de nombreux magasins des environs.

URBANISME

Vous envisagez de faire des travaux sur votre habitation, sur votre terrain, une autorisation peut-être nécessaire. Suivant la nature du projet vous devez déposer en mairie soit une déclaration préalable ou un permis de construire.

Une déclaration préalable (DP) est obligatoire pour un agrandissement de moins de 20 m² (véranda, pièce supplémentaire, garage ou abri de jardin accolé au bâtiment principal), une modification de l'aspect extérieur (création d'ouverture, changement de fenêtres ou de porte, pose de fenêtre de toit, de panneaux solaires...), un ravalement, une piscine, une clôture, un mur, un changement de destination sans travaux...

Un permis de construire (PC) est obligatoire pour la construction d'une habitation, l'extension d'une habitation de plus de 20 m² de surface de plancher et d'emprise en sol même sans fondation, une piscine, le changement de destination d'un bâtiment avec travaux ...

N'hésitez pas à contacter la mairie pour toute information sur votre projet et surtout à consulter le plan local d'urbanisme (PLU).

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Le syndicat des eaux Nord Cap-Sizun a décidé de renouveler une partie des canalisations d'eau potable suite aux nombreuses fuites qui se produisent de façon régulière. Ces fuites sont dûes au vieillissement des canalisations. Ces travaux vont être réalisés en plusieurs tranches.

Actuellement la CISE TP procède au renouvellement des canalisations entre Ponticou et la place de la Mairie. Au cours du 2ème semestre 2022, les travaux iront de Ponticou à Ty Névez et la troisième tranche concernera le secteur allant de Coat-Pin à la route de Kerbalannec.

Lors des travaux dans chaque secteur, l'entreprise procédera au changement des compteurs des abonnés. Les compteurs seront installés en limite de propriété.



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis par votre mairie pour vous recenser à compter du 20 janvier 2022.

C'est sûr : vos données sont protégées

Elles restent confidentielles. Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclament de l'argent.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le-recensement-et-moi.fr ou auprès de votre maire.

PARTIES PRÉNANTES

Du 20 janvier au 19 février 2022, 3 agents recenseurs vont sillonner les rues et les routes de la commune pour réaliser le recensement de la population.

Réservez votre meilleur accueil à Madame Martine FAES, à Madame Yveline LE BRUN et à Madame Cloé VALLÉE.

PROGRAMME VOIRIE

Les travaux de dérasement vont débuter en janvier sur les secteurs de Kervillé, Kernaët-Lochrist, Hent Beg Nivot, Boulfret, Léselguen, Trémara, Kerlom, Kerbalannec Vian et Kerannou.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il faut être inscrit sur les listes électorales de la commune.

Les habitants non inscrits sur les listes électorales sont invités à venir en mairie pour s'inscrire, munis de leur pièce d'identité, d'un justificatif de domicile et du formulaire CERFA n°12669 (disponible en mairie) ou de faire leur inscription en ligne sur service public.

PROPRETÉ DE NOS RUES

Les propriétaires des chiens sont tenus de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur une partie du domaine public communal, notamment dans le centre Bourg.

Pour ce faire deux distributeurs de sacs à crottes vont être installés prochainement place de la Mairie et placenn Steredenn.

Nous comptons sur votre compréhension.

RAPPEL

Toutes les locations du Gîte communal et des salles Jean Dorval sont à faire auprès de
Christine GONIDEC au 07.86.43.62.60.

VOEUX DU MAIRE

En raison de l'évolution de la pandémie,
la cérémonie des voeux du maire ne pourra pas être organisée en janvier.

Bonnes fêtes à tous

